No. 26.

BULLETIN de la Confédération DU ROYAUME DE POLOGNE.

1812.

Varsovie, *le* 28. *Août*, 1812.

En vertu du 5e. article de l'acte de la Confédération générale, ainsi que d'un édit du Conseil général, on a convoqué des Diétines dans tout le pays restant sous l'autorité provisoire de la Lithuanie.

Voilà la circulaire que ce Gouvernement a publié à cet effet, en date du 31. Juillet, 1812:

Le Gouvernement provisoire du Grand Duché de Lithuanie.

A tous et à chacun; salut!

„Si jamais un citoyen a pu sentir sa dignité et sa grandeur, ce fut le jour des Diétines, dans lesquelles il choisissoit un Député, au temple des loix, chargé de conserver ses prérogatives, de signer au nom de ses concitoyens, les devoirs rélatifs au Gouvernement, d'arrêter des loix qui garantissent leur tranquillité et leurs privilèges, et de pourvoir à la sureté du pays.

„C'est ainsi que les compatriotes habitant les provinces les plus éloignées d'une même patrie, réunis en assemblée, renouvelloient le lien sacré de l'unité et du respect réciproque, et confirmoient de plus en plus leur amour pour la patrie.

„Concitoyens! cela vous avoit été ravi avec tous vos autres droits. Vous aviez cependant des Diétines, restreintes par le Gouvernement russe, qui sembloit vous les avoir accordées pour se jouer de leur nullité. Il vous a donné des loix qu'il n'a jamais su écrire pour son pays, en supprimant les vôtres par des ordonnances séveres. Il vous a été même permis de choisir parmi vous des administrateurs; mais il paroit que cela ne fut que pour vous faire oublier que vous aviez perdu votre patrie; pour agiter vos esprits, et satisfaire aux besoins du Gouvernement.

„Oh! que ce but est différent de cette illustre assemblée de votre représentation, pour laquelle vous êtes convoqués aujourd'hui. Les circulaires envoyées dans les districts, ne sont que des mesures que l'on prend contre les abus qui pourroient s'établir dans les assemblées; mais on ne vous prive pas par là, du droit de voter pour le choix de vos représentans. Donnez à vos sentimens un libre passage, parceque vous n'êtes pas entendu des autorités de ce Gouvernement qui vous a opprimé. Vos Députés vont, comme vous

voyez, confirmer au nom de vous tous, l'union sacrée de la Confédération générale de tout le Royaume de Pologne: et ces mêmes Députés, nommés Nonces pour la Diéte future, vous apporteront un Code de loix fixes. Nous ne voulons pas que nos biens bornent notre esprit et notre volonté. Vous avez tous le droit de concourir à ce mérite, ainsi que vous pouvez tous honorer votre Nonce de votre choix et de votre confiance. Le jour de votre régénération, de vos privilèges et de vos espérances, est celui de la fête de notre Régénérateur, Napoléon le Grand. Qu'il grave dans vos coeurs le souvenir éternel de la reconnoissance; que toutes les villes développent librement leurs privilèges, cachés devant les yeux de ce Gouvernement envieux.

„Envoyez vos Députés dans les formes prescrites par les loix, qui se présentent aujourd'hui devant vous.

„Remplissez tout ce livre d'adhésions à la Confédération, que les administrations et les Sous-Préfectures vous ont ouvert le 14. Juillet. — On détermine le 1. Septembre pour les Diétines des districts trop éloignés, dans lesquels cette circulaire ne seroit pas encore parvenue."

Fait à la Séanee, à Vilna, le 31. Juillet, 1812.

(Signé) Le Comte Stan. Sołtan. — Le Comte Joseph Sierakowski. — Le Prince Alexandre Sapieha. — Le Comte Alexandre Potocki. — Jean Sniadecki. — Pour copie conforme: — (Signé) Joseph Kossakowski, S. Gén.

Il s'est tenu le 15. du courant, à Gombin, une Diétine du district de Gostynin, sous la présidence du Sieur Adalbert Ciechómski, Nonce et Maréchal du district. Les citoyens avant de souscrire à l'adhésion, font connoitre leurs sentimens de la manière suivante:

„Nous ne connoissons que trop, combien la réunion des frontières lointaines du Royaume de Pologne avec le Grand Duché de Lithuanie, a coûté de peines et d'épuisemens à nos ancêtres. C'est avec douleur que nous nous ressouvenons que cette terre paternelle rachetée par de nombreux sacrifices, nous fut enlevée par la force et l'intrigue des nations voisines, et attira sur toute la nation polonaise le joug et l'avilissement.

„Desirant transmettre à la postérité, le premier pour exemple, et jetter l'autre dans un oubli éternel, non seulement devant l'Europe, mais même devant le monde entier, nous adhérons à la Confédération générale, formée le 28. Juin de l'année courante.

M. l'Abbé Ostrowski, Député et Président de l'arrondissement des districts d'Inowrocław et de Radzieiow, rendant compte au Conseil général, de la tenue de l'assemblée communale des dits districts, s'explique comme il suit:

„Il est impossible de rendre cet esprit national dont j'ai vu animée l'assemblée communale des districts d'Inowrocław et de Radzieiow. Comme Président, j'ai eu l'honneur de l'assurer de la protection du Conseil général. Les citoyens agricoles des contrées épuisées et gémissantes, par la marche continuelle des armées, oubliérent toute inquiétude, dès que la nouvelle de la régénération de la Pologne parvint à eux.

„Le signal aigrissant les esprits contre leurs ennemis agresseurs, et excitant tout leur attachement pour la nation, ralluma en eux la flamme du véritable amour de la patrie. L'ardeur intarrissable détruisit en eux à un tel point, toute prévention envers la classe supérieure, que connoissant leur grande et commune distinction, ils se jurerent mutuellement amitié, et promirent de faire les plus grands sacrifices à la nation.

" Je passe sous silence les applaudissemens réitérés qui prouvent la constance unanime du peuple, car je sais que le Conseil Général n'est que trop persuadé, qu'un Polonais sait autant faire connoître la gloire de sa patrie, hors même de l'Europe, qu'il est attaché à son pays. „

Les citoyens du district de Srzoda réuuis en Diétine, le 15. du courant, sous la Présidence de M. Bętkowski, arrêtérent leur adhésion à la Confédération en ces termes.

" Nous, citoyens du district de Srzoda, respectant notre patrie régénérée et tous nos droits restitués; soutenus par le secours de Napoléon; pénétrés des sentimens de reconnoissance pour notre Grand Régenerateur, qui nous a dit par nos Députés: J'aime votre nation; je ferai tout ce qui dépendra de moi pour soutenir vos résolutions, et finit par nous donner droit à son estime et à sa protection: Nous téinoignous dans ce lieu sacré, qu'aucun sacrifice ne nous sera insuportable, car l'amour de la patrie l'emporte sur tout, même sur l'impossible.

" A cause de cela, nous nous incorporons entiérement à la Confédération et nous joignons l'acte d'Adhésion que nous souscrivons, en adressant des voeux fervens pour un long et heureux cours d'années et de prospérités de S. M. l'Empereur Napoléon le Grand. „

Ce même jour eut lieu la Diétine du district de Wągrowice: Voilà l'acte de sou adhésion.

" Les citoyens du district de Wągrowice, réunis en Diétine, ayant à leur tête M. Małowski, leur Nonce à la Diéte, et en vertu de l'édit du Conseil général de la Confédération, publié à Varsovie, le 30. Juin, année courante, par lequel les Polonais s'adressent à leurs freres, ayant pour but la réunion des parties dispersées de la nation, rappelaut à la vie l'existence du Royaume de Pologne, reçurent cet acte avec le seutiment et le zèle propre à chaque Polonais. Ce but si juste et si sacré, sous les auspices du héros étounant, qui guide l'univers, augure la grandeur et la puissance de la nation, le retour de l'heureux siécle des Sigismonds, et ne peut être pour les citoyens du disrict de Wągrowice, que le plus noble motif de sacrifier tout, pour parvenir au but proposé, et c'est en vue de cette entreprise digne de la nation polonaise, qu'ils adhérent à l'honorable lien de la Confédération générale du Royaume de Pologne, se réunissent unanimement, et certifient leurs adhésions de leurs propres mains. „

Les citoyens du District ce Fraustadt, réunis en Diétine, le 12. du courant,

sous la Présidence de M. Boianowski, Nonce et Maréchal de ce district, adhérent à la Confederation, et témoignent l'offre de se sacrifier sans bornes pour l'importante cause de la patrie, à laquelle ou procéde en présence de l'univers entier.

Le 28. Juillet, 1812. a eu lieu la Diétine du District de Tykocin, dans le but d'accéder à la Confédération générale. Les citoyens, au nombre de 3550. assemblés en Diétine, ont donné des preuves du patriotisme, par lequel ils sont connus. Un seul jour a suffi pour les signatures, à cause de leur empressement à faire leur adhésion à la Confédération générale.- Nous nous réservons de mettre plus tard au jour, le discours de M. Szeputowski, vu le peu de place qui nous reste.

La commune de Slomie dans le district et Département de Radom, a envoyé l'adhésion suivante à la Confédération.

„Dieu a daigné porter un regard compatissant sur l'opression d'une nation qui lui a toujours été fidèle; d'une nation qui n'a jamais trempé ses mains dans le sang étranger, et qui a toujours versé le sien pour la cause de la patrie. Dieu s'est servi de Napoléon le Grand, Empereur des Français, pour abaisser nos usurpateurs, de Napoléon, qui combattant contre nos ennemis, les a soumis par sa puissance, et nous a rendu en partie notre patrie. La valeur de nos confreres, leur courage qui a été mis bien des fois à l'épreuve, leur amour pour la patrie ont décidé Napoléon à nous rendre notre pays, en réunissant les parties déchirées, de nous rendre notre patrie entière dans toute son ancienne splendeur.

„Trouvera-t-on un Polonais qui hésiteroit dans une cause aussi sainte que l'est la levée en masse de la nation, de sacrifier non seulement sa fortune, mais sa vie et tout ce qu'il a de plus cher? Nous soussignés, pénétrés de la plus grande joie, en pensant que nos voeux seront accomplis, nous déclarons que nous accédons avec empressement à l'acte de la Confédération générale du Royaume de Pologne, qui nous a été solemnellement communiqué, et que nous sommes prêts et décidés à user de toutes nos forces et de tous nos moyens, pour en soutenir l'intégrité, desirant ardemment nous unir promptement avec tous nos freres.

„Et vous, mânes de nos ancêtres, dont nous révérons la mémoire, et dont les corps confiés à la terre, ont été pendant long-tems foulés par nos usurpateurs! Levez-vous, s'il se peut, à présent, soyez témoins de l'ivresse de notre joie, et donnez-nous de nouvelles forces, pour repousser notre envieux ennemi, afin qu'il ne foule plus sous ses pieds sacrilèges, une terre qui a été tant de fois arrosée par le sang de vrais citoyens. Mourons plutôt, que de voir retomber encore une fois dans le néant, notre patrie renaissante. Nous jurons en présence du ciel, de la terre, de toute ame vivante, que rien ne nous fera désister de la glorieuse entreprise de relever la patrie, et qu'aucune puissance, ni aucune crainte, ne sera en état d'ébranler cette ferme résolution. Voilà les sentimens dont nous serons animés jusqu'au dernier souffle de notre existence."